

## Pas de retour massif dans les services !

Un CHS-CT de la Marne « spécial crise sanitaire » s'est tenu le 21 janvier 2021 en audio-visio/conférence.

Dans notre département, le taux d'incidence avoisine les 3000 cas pour 100 000 habitants.

**FO Finances** a rappelé que le télétravail en période exceptionnelle était un moyen efficace de lutter contre l'épidémie.

Malgré les annonces gouvernementales du jeudi 20 janvier, le Directeur a précisé qu'il n'y aurait pas de retour massif dans les services : la prudence est de mise.

Ainsi, le télétravail va perdurer à minima jusqu'au 2 février dans sa forme actuelle. Un allègement du dispositif interviendra ensuite selon des modalités à préciser par la Direction Générale.

### Situation sanitaire

► **Cas positifs :**

35 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en comparaison des 40 recensés sur l'année 2021 ce qui démontre la contagiosité des différents variants

► **Pas de cluster :**

Selon la Direction, aucun service n'a été impacté par une proportion d'agents « positifs » pouvant attester d'un cluster



Rémunérations, emplois, conditions de travail

**TOUS MOBILISÉS**  
**JEUDI 27 JANVIER**

► **Fournitures :**

Stock de 44000 masques chirurgicaux  
Livraison fin janvier de 1000 masques FFP2 à destinations de certains agents (en contact direct avec le public...)

► **Gestes barrières :**

Le Directeur a précisé que des sanctions envers le personnel seraient possibles s'ils ne sont pas appliqués (ex : port du masque obligatoire dans les espaces fermés avec plusieurs agents)

► **ACIF :**

Concernant les stages, pas d'obligation de jauges car ils sont soumis au même protocole qu'en université.

Mais, l'ACIF a pris l'initiative de programmer des stages en réduisant de moitié les participants (1 agent / table)

### Télétravail

**FO Finances** a interpellé la Direction sur la mise en place chaotique du télétravail : 2 poids, 2 mesures.

Ainsi, en décembre, on refusait à des agents « volontaires » du télétravail au détriment de leur santé (en contact avec des cas positifs dans le

### Section FO-Finances de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail provisoire : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

service) : peut-être que les fins de gestions étaient bien plus prioritaires que la santé des agents !!!

En janvier, on le rendait « obligatoire » à des agents ne voulant pas en faire et on refusait à certains « volontaires » de passer de 3 à 4 jours !!!

► **Attitude de certains chefs de service :**

**FO Finances** et d'autres intervenants non syndicaux ont souligné l'attitude laxiste de certains chefs de service récalcitrant au télétravail et à l'application des consignes en matière de gestes barrières.

► **Chiffres :**

En moyenne, 58 % en télétravail la 1<sup>e</sup> semaine soit 381 agents et 49 % la 2<sup>e</sup> semaine soit 325 agents

► **Matériel :**

Stock de PC portable (52) et Tiny (107) pour être déployés.



Rémunérations, emplois, conditions de travail

**TOUS MOBILISÉS  
JEUDI 27 JANVIER**

## Infos Diverses

► **Justificatif de vaccination :**

Les services RH ont confirmé qu'en cas d'Autorisation d'Absence pour vaccination, une attestation sur l'honneur est suffisante dans le cas où l'agent ne voudrait pas fournir une copie de son attestation de vaccination (document QR Code) puisque ce document relève du secret médical.

► **Test Covid :**

Obligation d'effectuer un test par un professionnel de santé (et pas un auto-test) le 1<sup>e</sup> jour des symptômes (jour zéro) mais également pour un retour dans les services.

► **Accident de trajet :**

En cas d'accident de trajet domicile/travail, les frais médicaux éventuellement engagés ne sont pas à la charge de l'agent.

Sous prétexte de paiement tardif par l'administration, certains professionnels de santé (médecins, pharmaciens...) demande à l'agent d'avancer ce paiement. Or, ils doivent transmettre leur facture directement à la DGFIP.



### Section FO-Finances de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail provisoire : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>